



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 4 décembre 2023 à 18 h 30 sous la présidence de Madame Céline Veilleux, mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marie-Andrée Buteau
Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Est absente à cette séance :

Siège #5 - Marie-Josée Nadeau

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Céline Veilleux, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2023-12-239

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - COMPTE RENDU DE LA MAIRESSE

04 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

05 - COMPTE RENDU DES ÉLUS

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

07 - ACCEPTATION DES COMPTES

08 - CORRESPONDANCE OFFICIELLE

09 - LÉGISLATION

09.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 449-23 - « Règlement fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2024 et les modalités de perception »

09.02 - Adoption du projet de règlement no 449-23 - « Règlement fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2024 et les modalités de perception »

09.03 - Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires

10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

10.01 - Résolution - Attestation fin travaux - Programme aide à la voirie locale - Volet rétablissement - Ponceaux du 6e et du 14e Rang

11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

11.01 - Résolution - Dérogation mineure - 239, avenue Principale - Lot no 4 216 431

12 - TRAVAUX PUBLICS

12.01 - Résolution - Achat d'une pompe pour la station de pompage du 14e Rang

12.02 - Résolution - Mandat SM Eau Expert pour la réparation de la 2e pompe de la station de pompage

13 - RESSOURCES HUMAINES

14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

14.01 - Résolution - Achat radios du service incendie

14.02 - Résolution - Acceptation offre de services Aréo-Feu

14.03 - Résolution - Engagement Mme Samantha Morin-Gilbert au poste de pompière recrue

15 - LOISIRS

16 - VARIA

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 4 décembre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

03 - COMPTE RENDU DE LA MAIRESSE

04 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

05 - COMPTE RENDU DES ÉLUS

2023-12-240

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Dispense de faire lecture des procès-verbaux du 6 et du 27 novembre 2023, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme desdits procès-verbaux, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Andrée Buteau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les procès-verbaux du 6 et du 27 novembre 2023 soient adoptés.

ADOPTÉE

2023-12-241

07 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er et le 30 novembre 2023 (règlement no 318-07). Voir liste des déboursées pour un total de 102 768,38 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

08 - CORRESPONDANCE OFFICIELLE

Aucune correspondance à déposer.

09 - LÉGISLATION

09.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 449-23 - « Règlement fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2024 et les modalités de perception »

Avis de motion au règlement no 449-23 - « Règlement fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2024 et les modalités de perception ».

Je, soussigné, Joey Veilleux, conseiller, donne avis de motion que le règlement no 449-23 ayant pour objet de fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2024 et les modalités de perception sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

2023-12-242

09.02 - Adoption du projet de règlement no 449-23 - « Règlement fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2024 et les modalités de perception »

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 décembre 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 4 décembre 2023;

ATTENDU QU'en vertu des articles 244.29 à 244.67 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut fixer, pour un exercice financier, plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 252 et suivant de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut par règlement, imposer un tarif pour les services qu'elle offre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut réglementer le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt et pénalités sur les versements échus ainsi que l'application de ses règles à d'autres taxes ou compensations municipales;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin désire imposer dans un même règlement toutes les taxes qui seront prélevées en 2024;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le projet de règlement no 449-23 fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2024 et les modalités de perception soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

09.03 - Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires

Tous les élus ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2023-12-243

10.01 - Résolution - Attestation fin travaux - Programme aide à la voirie locale - Volet rétablissement - Ponceaux du 6e et du 14e Rang

Dossier : No SFP 154217647 - GCO 20210929-7

Volet : Rétablissement

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction du ponceau du 14e Rang Ouest ont été terminés en 2022, et ce, conformément au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le cadre du volet rétablissement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction du ponceau du 6e Rang ont été terminés en 2023, et ce, conformément au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le cadre du volet rétablissement;

CONSIDÉRANT QUE les projets sont terminés et à la satisfaction de la municipalité de St-Benjamin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin atteste la fin des travaux du programme d'aide financière du volet rétablissement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Andrée Buteau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin approuve les dépenses d'un montant de 1 821 273,44 \$ (taxes incluses) relatives aux travaux de reconstruction des ponceaux du 14e Rang Ouest et du 6e Rang, conformément aux exigences du ministère du Transport du Québec.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2023-12-244

11.01 - Résolution - Dérogation mineure - 239, avenue Principale - Lot no 4 216 431

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée au Comité consultatif urbanisme (CCU) le 30 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lise Buteau, inspectrice municipale a expliqué le dossier aux membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a tenu compte :

- Des dispositions des règlements de zonage et de lotissement pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

- QU'il respecte les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme et du règlement d'urbanisme;

- Qu'une dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application des règlements de zonage et de lotissement a pour effet de causer un sérieux préjudice au requérant;

- QUE le CCU juge que la demande de dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

- QUE la demande de dérogation mineure ne vise pas des travaux déjà exécutés ou en cours;

- QUE lesdits travaux feront l'objet d'un permis de construction et qu'ils devront être exécutés de bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la demande de dérogation mineure pour le lot no 4 216 431 conditionnel à la signature d'une décharge de responsabilités pour la municipalité advenant un bris avec le puits lors des travaux pour la nouvelle fondation.

ADOPTÉE

12 - TRAVAUX PUBLICS

2023-12-245

12.01 - Résolution - Achat d'une pompe pour la station de pompage du 14e Rang

ATTENDU QUE les deux pompes à la station de pompage sont brisées et qu'une pompe temporaire y a été installée;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de PIQ-TH Pelletier au coût de 13 385 \$ avant les taxes;

ATTENDU QUE la municipalité a choisi l'option de transport par avion afin que le délai de livraison soit entre 8 et 9 semaines;

ATTENDU QUE la municipalité est dans l'obligation de faire l'achat d'une nouvelle pompe afin d'éviter d'aggraver la problématique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de PIQ-TH Pelletier pour l'achat d'une pompe pour la station de pompage du 14e Rang Ouest au coût de 13 385 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

2023-12-246

12.02 - Résolution - Mandat SM Eau Expert pour la réparation de la 2e pompe de la station de pompage

CONSIDÉRANT QUE les 2 pompes de la station de pompage du 14e Rang Ouest ne fonctionnent plus;

CONSIDÉRANT QU'UNE des pompes peut être réparée avec des pièces de celle qui ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT QUE SM Eau Expert peut reconditionné la pompe au coût approximatif de 3 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseillère Marie-Andrée Buteau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte que SM Eau Expert répare une pompe de la station de pompage au coût approximatif de 3 000 \$.

ADOPTÉE

13 - RESSOURCES HUMAINES

14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

2023-12-247

14.01 - Résolution - Achat radios du service incendie

CONSIDÉRANT QUE les radios du service incendie doivent être remplacées;

CONSIDÉRANT QU'UN montant avait été prévu en 2023 pour en remplacer quelques-unes;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a déposé une soumission du Groupe CLR;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de remplacer quelques radios du service incendie, et ce, pour un montant de 6 000 \$ avant les taxes.

QUE l'achat de 2023 sera basé sur les prix de la soumission en annexe.

ADOPTÉE

2023-12-248

14.02 - Résolution - Acceptation offre de services Aréo-Feu

CONSIDÉRANT QUE conformément aux normes NFPA1914 et NFPA 1911 en vigueur, la municipalité doit entretenir, inspecter, calibrer et vérifier le fonctionnement des APRIAS du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE les APRIAS doivent être vérifiés tous les ans;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services d'Aréo-Feu est valide pour une période de 2 ans, et ce, au coût annuel de 751,50 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services d'Aréo-Feu pour l'inspection annuelle des APRIAS, et ce, pour une durée de 2 ans.

ADOPTÉE

2023-12-249

14.03 - Résolution - Engagement Mme Samantha Morin-Gilbert au poste de pompière recrue

CONSIDÉRANT QUE Mme Samantha Morin-Gilbert a déposé sa candidature comme pompière recrue pour le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a besoin de recruter de nouveaux membres pour assurer la continuité du service;

CONSIDÉRANT QUE Mme Morin-Gilbert fera un essai de 6 mois avant de suivre la formation nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE M. René Lessard, chef pompier, a rencontré Mme Morin-Gilbert et recommande au conseil municipal de l'engager au poste de pompière recrue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin engage Mme Samantha Morin-Gilbert au poste de pompière recrue.

ADOPTÉE

15 - LOISIRS

16 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ouvre la période de questions au public.

2023-12-250

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 19.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Céline Veilleux
Mairesse

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Céline Veilleux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Céline Veilleux
Mairesse